

L'an deux mille dix-neuf, le deux Juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

Étaient présents :

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence — SADAK Marie-France

&

Mrs NICOUUD Florent - PERROT Gilbert – DESORMAIS Jérôme - ALPHANT Florent - RACAMIER André - JOSSERAND Philippe - AECK Cyril

Absents : Mr HAOUIZEE Régis

Absents excusés : Mrs BONNETAIN Philippe - MEYER Constant - CHEROUANA Naïm

Pouvoir à : Mr BONNETAIN Philippe à Mme GRANGEOT Christelle
Mr MEYER Constant à Mme DEVIDAL Joëlle
Mr CHEROUANA Naïm à Mme GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Monsieur AECK Cyril est nommé secrétaire.

1 - COMMISSION URBANISME :

Point sur les dossiers en cours

Aucune commission n'a eu lieu.

DP Mr Thévenet acceptée pour un mur de clôture sur le lotissement « Les Girouids »

Annulation du permis de démolir Mr Peyret pour démolition d'un hangar : non nécessaire

DP Mr Peyret pour indivision en cours d'instruction

PLU à l'ordre du jour de la commission EBER.

2 - COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

Point sur les chantiers en cours

Volets Mme Lasne : le devis pour le changement de 3 volets a été validé, mais pas de date d'intervention à ce jour.

Site de l'église pour les travaux d'accessibilité : Mr Marchand ne peut fixer de date pour ces travaux : l'entreprise TP est débordée.

Climatisation :

Fuite sur une climatisation en salle du CM et celle du bureau de Béatrice fait du bruit : entreprise avisée, en attente d'intervention.

Au niveau des employés :

- Contrat avec l'agent à temps non complet de Jarcieu complété à Bellegarde-Poussieu jusqu'au 30 juin 2019.
- L'agent Benjamin Merlinc a accepté la proposition de contrat de 20 heures hebdomadaires jusqu'au 31 août 2019.

Mr André Racamier : Travaux pour le boulodrome ?

Devis pour place handicapé : reçu

Devis pour la maçonnerie Eymonot : non reçu

De ce fait, le projet n'a pu être déposé pour une demande de subvention, celui-ci est donc reporté sur 2020.

Dès septembre, prévoir une nouvelle demande de devis pour dossier.

Périmètre des travaux à bien définir.

Précision : la commission travaux doit procéder un projet mieux défini.

3 - COMMISSION VOIRIE :

Point sur les chantiers en cours

Suite au dernier Conseil Municipal, aval de Mr Florent Alphant pour la reprise de la commission voirie avec en binôme Mr Philippe Josserand.

Mr Gilbert Perrot reste partenaire privilégié ; il a toujours le syndicat en main.

Travaux :

Aire de retournement du Bois de Merle

Travaux rue du stade

Convention entre Mme Moulin mais décès depuis nouveau propriétaire, Mr Dimitri Blanc.

La mairie prend en charge le montant des travaux convenus avec la famille Moulin.

Le nouveau propriétaire prendra en charge le complément.

Monsieur Prost : une canalisation s'est effondrée vers Taravas. Dangereux

La commission voirie prend en charge l'instruction du problème.



Bornage terrain de Mme Edon dont une partie appartient à la Commune le 18 juillet (route du Haut de Poussieu), Mme Clémence Giraud-Jacquignon et Mr Florent Alphant assurent le rendez-vous. Les documents pour le rendez-vous seront envoyés par mail aux conseillers.



GESTION DU PERSONNEL

Madame Le Maire informe que tous les agents du Groupe Scolaire sont annualisés à compter du 1^{er} septembre prochain.

Il est précisé que les ATSEM n'assurent plus le centre aéré le Mercredi.

Suppression de deux postes d'ATSEM à temps non complet non annualisés et création de deux postes d'ATSEM à temps non complet annualisés. : délibération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après étude de l'emploi du temps des postes des ATSEM actuels, et pour une meilleure gestion du temps de travail effectué (temps théorique ATSEM et temps effectif ATSEM + Garderie + Ménage), il convient de mettre en place l'annualisation de ces postes.

Madame Le Maire propose d'augmenter le temps de travail non annualisé de 121.33 Heures par mois (28 Heures hebdomadaires) par le temps de travail annualisé de 121.95 Heures par mois (28 Heures 09 hebdomadaires annualisées).

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression des deux postes d'ATSEM à temps non complet de 121.33 Heures par mois non annualisées (28 Heures hebdomadaires),
- **AUTORISE** Madame Le Maire à créer deux postes d'ATSEM à temps non complet de 121.95 heures par mois annualisées (28 Heures 09 hebdomadaires annualisées),
- **DIT** que la mise en place de ces créations est fixée au 1^{er} Septembre 2019.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 27/2019.

Suppression d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet non annualisés et création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet annualisés. : délibération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après étude de l'emploi du temps du poste d'Adjoint d'Animation actuel, et pour une meilleure gestion du temps de travail effectué (temps théorique Animation et temps effectif Animation + Ménage), il convient de mettre en place l'annualisation de ce poste.

Madame Le Maire propose d'augmenter le temps de travail non annualisé de 73,67 Heures par mois (17 Heures hebdomadaires) par le temps de travail annualisé de 76.50 Heures par mois (17 Heures 40 hebdomadaires annualisées)

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 73.67 Heures par mois non annualisées (17 Heures hebdomadaires),
- **AUTORISE** Madame Le Maire à créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 76.50 heures par mois annualisées (17 Heures 40 hebdomadaires annualisées),
- **DIT** que la mise en place de cette création est fixée au 1^{er} Septembre 2019.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 28/2019.

Suppression de deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps non complet non annualisés et création deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps non complet annualisés. : délibération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après étude de l'emploi du temps du poste d'Adjoint technique actuel à la cantine, et pour une meilleure gestion du temps de travail effectué (temps théorique Technique et temps effectif Technique + Ménage + Centre Aéré), il convient de mettre en place l'annualisation de ce poste.

Madame Le Maire propose d'augmenter le temps de travail non annualisé de 73,67 Heures par mois (17 Heures hebdomadaires) par le temps de travail annualisé de 135.56 Heures par mois (31 Heures 15 hebdomadaires annualisées).

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint Technique à la cantine à temps non complet de 73.67 Heures par mois non annualisées (17 Heures hebdomadaires),
- **AUTORISE** Madame Le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique à la cantine à temps non complet de 135.36 heures par mois annualisées (31 Heures 15 hebdomadaires annualisées),
- **DIT** que la mise en place de cette création est fixée au 1^{er} Septembre 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 29/2019.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après étude de l'emploi du temps du poste d'Adjoint technique Titulaire actuel non occupé à la cantine, et pour une meilleure gestion du temps de travail effectué (temps théorique Technique et temps effectif Technique + Centre Aéré), il convient de mettre en place l'annualisation de ce poste.

Madame Le Maire propose de diminuer le temps de travail du poste de titulaire non annualisé et non

occupé de 43.33 Heures par mois (10 Heures hebdomadaires) par le temps de travail du poste par un contractuel annualisé de 42.66 Heures par mois (9 Heures 51 hebdomadaires annualisées).

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint Technique titulaire non occupé à la cantine à temps non complet de 43.33 Heures par mois non annualisées (10 Heures hebdomadaires),
- **AUTORISE** Madame Le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel à la cantine à temps non complet de 42.66 heures par mois annualisées (9 Heures 51 hebdomadaires annualisées),
- **DIT** que la mise en place de cette création est fixée au 1^{er} Septembre 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 30/2019.

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet : délibération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après étude de l'emploi du temps de chaque personnel et de la restructuration et redistribution des postes, et la mise en place de l'annualisation, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps complet non annualisé, sans pour cela modifier la masse salariale de la Commune.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint Technique à la cantine à temps complet de 151,67 Heures par mois non annualisées.
- **DIT** que la suppression de ce poste est fixée au 1^{er} Septembre 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 31/2019.

Attribution d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite : délibération

Suite au départ à la retraite au 1^{er} Septembre 2019, et considérant la forte implication professionnelle dont Madame NICOUUD Agnès, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe a fait preuve pendant de nombreuses années au service de la Cantine Scolaire.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à cet agent une prime exceptionnelle à la fin Août 2019.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer à Madame NICOUUD Agnès une prime exceptionnelle selon le motif exposé ci-dessus à fin Août 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 32/2019

L'organisation d'un pot de départ sera mise en place la dernière semaine d'Août.

5 – COMMISSION FINANCES :

Attribution d'une subvention exceptionnelle AFR : délibération

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Familiale et Rurale dans le cadre de l'investissement exercé lors de l'animation « Fête de la Musique ».

La somme proposée est de 300,00 euros.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Familiale et Rurale d'un montant de 300,00 euros,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 33/2019.

Décision modificative : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	657438			Subvention AFR	300
TOTAL:					300

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6535			Formation des élus	300
TOTAL:					300

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches.

Délibération 34/2019.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Ordures ménagères : Levée du 2 juillet non réalisée sur tout le village
Relance par Béatrice faite.

Dossier Bar-Restaurant – Mr et Mme Clerc présents lors de la séance

Dossier administratif en cours.

Pas de Taxe Foncière mais Taxe d'habitation

Montant du loyer ? Non modifiable : une attestation sera établie en indiquant l'impossibilité de dissocier les locaux : appartement et restaurant.

La taxe des ordures ménagères reste à la charge du gérant.
Taxe professionnel ?
Prévisionnel

Formation à partir du 15 juillet pour préparation à l'installation
Choix du statut d'entreprise à faire.
Rendez-vous pour le 30 Juillet.

Cela paraît complexe pour une ouverture avant le 15 Septembre.

Demande d'appui du Conseil Municipal pour aider à l'ouverture du commerce au plus tôt.

Niveau électricité : intervention mairie à venir.
Pas de gros travaux de rénovation.

Prévisions :
Bar, journaux les matins, point chaud snack tous les jours. Fermeture le mercredi.
Plat du jour les midis.
Dépôt de pain en complément du traiteur les jours où celui-ci est fermé.

Jeux de hasard ??? A étudier
Point relais colis ??? A étudier

Fournisseur : pain (Sonmay ou Salaise)

Syndicat Intercommunal de voirie

Modification et nouvelle désignation des délégués

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la liste des représentants au sein d'organismes extérieurs, et notamment au sein du Syndicat Intercommunal de Voirie, pour des raisons de non disponibilité de certains conseillers à être présents pour raisons professionnelles.

Pour rappel et conformément au statut du Syndicat Intercommunal de Voirie réunissant six communes Moissieu sur Dolon – Cour et Buis – Montseveroux – Revel Tourdan – Primarette et Bellegarde Pous-sieu dont le siège est en Mairie de Bellegarde Pous-sieu, Madame Le Maire propose de modifier comme suit un des 2 délégués titulaires ; les 2 délégués suppléants restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivant le tableau ci-dessous :

Délégué Titulaire	<i>Gilbert PERROT</i>	<i>Conseiller</i>
Délégué Titulaire	<i>Philippe JOSSERAND</i>	<i>Conseiller</i>
Délégué suppléant	<i>Jérôme DESORMAIS</i>	<i>Conseiller</i>
Délégué suppléant	<i>Florent ALPHANT</i>	<i>Conseiller</i>

Madame Le Maire est chargée d'en aviser rapidement le Syndicat Intercommunal de Voirie.
Délibération 35/2019.

Madame Le Maire clôt la séance à 21h40.